La comptabilité d'entreprise adaptée au respect du travail et de la nature peut-elle être un contre-pouvoir face à la logique du profit ?

Jean-Marie Harribey

***Les Possibles*, n° 46, automne 2026**
https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-46-automne-2026/dossier-les-contre-pouvoirs-face-aux-rapports-de-subordination-domination/article/la-comptabilite-d-entreprise-adaptee-au-respect-du-travail-et-de-la-nature-peut

> *« À vrai dire, la mesure statistique de certains coûts sociaux peut, en fin de compte, être plus facile que la quantification des phénomènes psychiques tels que l'utilité, le plaisir et les préférences qui jouent un rôle si important dans la théorie néoclassique de la valeur. Après tout, les pertes sociales ont des effets objectifs sur le plan de la mortalité, de la morbidité, de l'efficience humaine en général et de la valeur des biens, effets qui peuvent être quantifiés, même si le processus et les critères d'évaluation ne consistent pas toujours à additionner les pièces de monnaie.*
> *[…] Si la science économique moderne doit s'intéresser aux coûts sociaux et aux avantages sociaux, il ne suffira pas de situer et de classer simplement ces aspects très négligés de la réalité socio-économique en termes généraux. La solution ne sera pas non plus de présenter des estimations quantitatives (en argent) des coûts sociaux. Quelle que puisse être l'importance de ces estimations en tant que première approximation dans l'évaluation des coûts sociaux, la détermination finale de leur importance et de leur signification relatives sera sans doute une question d'évaluation sociale (dans le sens de la valeur pour la société). »*
> Karl William Kapp, *Les coûts sociaux de l'entreprise privée*, 1950, 1963, Nouvelle édition, Paris, Institut Veblen pour les réformes économiques, Les Petits matins, 2015, p. 64 et 458-459.

Le capitalisme entraîne une telle accélération de la dégradation sociale et écologique, notamment sur ce second point le réchauffement du climat, que de nombreuses voix s'élèvent pour que la prise de conscience des catastrophes (pauvreté et inégalités croissantes d'un côté, inondations, sécheresse, incendies, fonte des glaciers et épuisement des ressources ou recul de la biodiversité de l'autre) se transforme en actions véritables de prévention et de réparation. Parmi les propositions présentes dans le débat académique et dans le débat public, il y a celle dite de la CARE (Comptabilité adaptée au respect de l'écologie) ou en anglais le CARE-TDL (*Comprehensive Accounting in Respect of Ecology-Triple Depreciation Line*). Nous voudrions la présenter rapidement et vérifier si elle peut contribuer à bâtir un contre-pouvoir face à celui du capital[1]. Pour cela, nous examinerons l'impasse dans laquelle mène la

[1] Ce texte fait suite et complète plusieurs contributions antérieures, notamment : Jean-Marie Harribey, « À propos de *Dépasser l'entreprise capitaliste* dirigé par Daniel Bachet et Benoît Borrits », *Les Possibles*, n° 30, Hiver 2022 ; « Du nouveau dans la comptabilité d'entreprise ? », *Blog Alternatives économiques*, 21 mars 2022 ; « Pour une démocratie économique radicale selon Daniel Bachet », *Les Possibles*, n° 45, Printemps 2026. J'ai reçu une « Réponse à Jean-Marie Harribey » de Jacques Richard à mon texte « Du nouveau dans la comptabilité d'entreprise ? », dans laquelle il écrit que je ne comprends rien. Que je ne comprenne rien n'est pas très grave. Mais Marx non plus ne comprend rien à la comptabilité du capitalisme, ce qui l'est davantage… Plus sérieusement, Jacques Richard me reproche de voir la comptabilité comme un outil d'évaluation du patrimoine capitaliste, en plus de faire apparaître le résultat. Pour lui, elle n'a pour objet que le résultat. Mais alors, si elle ne vise pas aussi à évaluer le patrimoine, pourquoi sert-elle d'indicateur lors d'une revente ? Jacques Richard conteste que les théoriciens de la CARE aient recours à la notion de valeur intrinsèque d'existence de la nature alors que c'est le titre de la thèse d'Alexandre Rambaud qu'il a dirigée ; voir plus loin la note 30. Et il est contredit par l'une des partisanes de la CARE, Valérie Charolles dans « Les comptes : formes, vérité, évolution », *L'économie politique*, « Transition écologique : comment refaire les comptes », n° 93, février 2022,

transformation du travail et de la nature en genres de capitaux. Nous poursuivrons avec leur insertion dans la comptabilité d'entreprise. Enfin, nous nous interrogerons à nouveau sur le problème de la valeur afin d'examiner si la démocratie gagnerait à de telles transformations.

1. Le travail et la nature, nouveaux genres de capitaux ?

La proposition de CARE est née de la volonté de s'opposer aux transformations comptables impulsées par l'*International Accounting Standards Board* (IABS) qui a établi les *International Financing Reporting Standards* (IFRS)[2]. De nouvelles normes venues des États-Unis se sont répandues au Canada et en Europe. La COP 26 sur le climat à Glasgow en novembre 2021 a décidé la création de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), mais sous l'égide de l'IFRS[3]. La Commission européenne et le Parlement demandent aux entreprises la transparence sur leur *reporting*, c'est-à-dire l'information concernant leur application de critères extra-financiers, dits « environnementaux, sociaux et de gouvernance » (ESG)[4]. Mais les informations extra-financières sont appréciées uniquement sur la base des données fournies aux marchés financiers par une organisation privée, Carbon Disclosure Standards Board, membre de l'IFRS Foundation. En France est née la « Déclaration de performances extra-financières »[5], accompagnée du « devoir de vigilance »[6] eu égard aux droits sociaux et environnementaux.

Les normes comptables inspirées par la finance introduisent la notion de « juste valeur » des actifs, c'est-à-dire la valeur de marché à tout instant, dépendant de la spéculation quotidienne, et cela d'autant plus que la part des actifs financiers dans le total des actifs est grande. Les entreprises sont également tenues de faire apparaître les flux de trésorerie liés à la production et ceux liés aux opérations financières. Tout concourt pour grossir la part de la valeur ajoutée dévolue aux actionnaires grâce à la diminution de la part salariale, augmenter le dividende par action grâce au rachat d'actions, doper par conséquent le cours des actions en Bourse[7]. On ne s'étonnera pas que, dans le même temps, le montant des dividendes et des rachats d'actions est allé en croissant.

Pour contester cette façon de compter, la CARE est née en France des travaux de Jacques Richard[8], poursuivis par plusieurs de ses collègues[9]. Leur idée de départ est que seul le capital

---

p. 8-19, ici p. 9). « Vivre dignement », comme me le dit Jacques Richard, objectif que je partage pleinement, passera par une hausse des salaires faibles et non pas par des jeux d'écriture comptables.

[2] IABS.

[3] ISSB.

[4] Laurence Boisseau, « L'Europe avance sur la mise en place des normes extra-financières », *Les Échos*, 16 mars 2022.

[5] Directive européenne 2014/95/EU, suivie en France de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 en vue de l'inscription dans le Code du commerce de l'obligation de publier des informations extra-financières, pour remplacer le *reporting* RSE (responsabilité sociale d'entreprise) appelé aussi *reporting* ESG (environnemental, social et gouvernance). Les doutes sur la capacité de la « responsabilité sociale des entreprises » sont anciens. Voir notamment le dossier « Responsabilité sociale des entreprises : faut-il y croire ? », dans *L'Économie politique*, n° 13, avril 2003.

[6] Loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

[7] Pour plus de détails, voir Jean-Marie Harribey, « Du nouveau dans la comptabilité d'entreprise ? », *op. cit.*

[8] Jacques Richard, *Comptabilité et développement*, Economica, 2012 ; « La nature n'a pas de prix, mais sa maintenance a un coût », *Revue Projet*, 29 octobre 2012, https://www.revue-projet.com/articles/la-nature-n-a-pas-de-prix ; « CARE/TDL », Présentation visuelle au Colloque du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR), Paris, 12 février 2020.

[9] Alexandre Rambaud, « La valeur de l'existence en comptabilité : pourquoi et comment l'entreprise peut (p)rendre en compte des entités environnementales pour elles-mêmes ? », Thèse de doctorat à l'Université de Paris-Dauphine, 7 décembre 2015 ; « CARE : Repenser la comptabilité sur des bases écologiques », *L'économie politique*, « Transition écologique : comment refaire les comptes », n° 93, février 2022, p. 34-49. Valérie Charolles, « Comment la comptabilité peut reconnaître une valeur au travail : premiers résultats d'une

est considéré dans la comptabilité dominante comme devant être « conservé » pour pouvoir le renouveler. C'est le rôle de l'amortissement. En revanche, disent ces experts, lors de l'embauche des travailleurs, la promesse de salaire qui est une dette de l'entreprise n'apparaît pas dans le bilan de l'entreprise. Seul le compte de résultats l'enregistre comme une charge.

Trois genres de capitaux

La caractéristique majeure de la CARE est d'énoncer qu'il existe trois genres de capitaux, le capital financier (incluant le capital matériel immobilisé dans le processus de production) ; le capital humain (le travail employé et exploité) et le capital naturel (la nature utilisée et exploitée). Il convient alors selon la CARE d'appliquer au capital humain et au capital naturel la même méthode comptable qu'au capital financier, à savoir l'amortissement qui mesurera leur dégradation résultant de leur exploitation et l'action de renouvellement et/ou de préservation à entreprendre. Ce principe étant posé, plusieurs problèmes sont à résoudre. Le premier est celui posé par l'assimilation du travail à un capital, comme si le capitalisme était synonyme de l'esclavage au sein duquel chaque esclave est compté comme une tête de bétail et qui est d'ailleurs comptabilisé ainsi par le maître, et par l'assimilation de la nature, elle aussi, à un capital qu'il faudrait préserver et renouveler, comme si l'on pouvait amortir la lumière du soleil, la photosynthèse ou la génération du plancton dans les océans, voire la fossilisation du carbone pour donner dans quelques centaines de millions d'années un nouveau combustible fossile[10].

> « Le capital humain (resp. naturel) désigne, selon cette perspective, l'ensemble des actifs provenant des services, rendus par les êtres humains (resp. la nature), capables d'influencer cette création de valeur ; ces capitaux ne désignent ainsi en rien des êtres humains ou des écosystèmes dans leur complexité, leur intégrité et leurs limites. »[11]

Cette définition est étonnamment très proche de celle retenue par les institutions internationales comme la Banque mondiale[12], le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ou le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Le deuxième problème concerne la mesure de ces nouveaux genres de capitaux. Sur deux plans : celui de la valeur de leur stock qui diminue au fur et à mesure de l'exploitation et celui de la valeur de la dépréciation. Sur ces deux plans, il est entendu par les promoteurs de la CARE que cette mesure est monétaire.

> « La conséquence logique de l'architecture comptable de C.A.R.E. est de fonder la théorie de la valeur sur les dépenses de préservation des capitaux : cette dépense établit le lien entre la comptabilité biophysique (cf. phases 1, 2 et 4) et des traductions monétaires, qui conduisent à terme à une comptabilité intégrée...
>
> Les étapes précédentes permettent d'évaluer les dépenses des actions de préservation à prévoir lors de l'emploi de capitaux (il s'agit de dépenses prévues). Ces dépenses correspondent, par définition, à l'évaluation des capitaux employés dans C.A.R.E.

---

expérimentation », Présentation visuelle au Colloque du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR), Paris, 12 février 2020 ; « Les comptes : formes, vérité, évolution », *op. cit.* Jean-Louis Weber, « L'émergence d'une comptabilité écosystémique », *L'économie politique*, « Transition écologique : comment refaire les comptes », *L'économie politique*, « Transition écologique : comment refaire les comptes », n° 93, février 2022, n° 93, p. 50-62. Samuel Jubé, « Pour une image fidèle de la comptabilité financière, dans Pierre Musso et Alain Supiot, *Qu'est-ce qu'un régime de travail réellement humain ?*, Paris, Hermann, 2018.

[10] J'en reste là sur ces assimilations qui sont des réductions chères à la théorie néoclassique parce que je les ai tellement souvent critiquées depuis quarante ans que je prie le lecteur qui souhaite approfondir et vérifier de se reporter essentiellement à « Le développement soutenable par la réduction du temps de travail », 1996, et à *La richesse, la valeur et l'inestimable*, LLL, 2013.

[11] CERCES (Cercle des comptables environnementaux et sociaux), « Fondements de CARE et Analyse de la comptabilité multi-capitaux », 9 février 2022.

[12] World Bank, *Where is the Wealth of Nations? Measuring Capital in the 21st Century*, Washington DC, 2006 ; *Inclusive Green Growth, The Pathway of Sustainable Development*, 2012 ; *World Happiness Report*, edited by John Helliwell, Richard Layard and Jeffrey Sachs.

Plus précisément, la traduction monétaire des capitaux se basent sur des "euros (ou une autre unité monétaire) nécessaires". Cette notion traduit l'idée que l'ensemble des rapprochements entre capitaux non financiers et monnaie se fait sur la base de la planification d'activités de préservation, et donc de sommes d'argent nécessaires pour garantir ces activités. »[13]

Genres de capitaux commensurables en monnaie ?

Le paradoxe est que les théoriciens de la CARE prétendent s'inspirer de William Kapp qui écrivait :

« À la lumière de ce bref aperçu de l'évolution de l'analyse économique classique, le phénomène des coûts sociaux revêt une portée bien plus vaste que celle d'une simple question technique relevant de la comptabilité des coûts privés. En effet, une analyse détaillée des coûts sociaux ouvre la voie d'une démonstration que la performance sociale de l'économie de marché libre resterait en deçà de l'optimum économique, même s'il était possible d'endiguer les tendances cumulatives et auto-entretenues vers l'oligopole au sein de ces économies. Car le fait que les entrepreneurs privés puissent reporter une partie des coûts totaux de production sur d'autres personnes ou sur la collectivité dans son ensemble met en évidence l'une des limites majeures de la théorie néoclassique de la valeur. Tant qu'elle continuera de se cantonner à la valeur marchande, l'économie néoclassique échouera à intégrer à son raisonnement et à son cadre conceptuel beaucoup de coûts (et de rendements) qui ne peuvent être exprimés en dollars et cents. »[14]

« Le fond du problème, c'est que tant la perturbation que l'amélioration de notre environnement nous impliquent dans des décisions qui ont les effets à long terme les plus hétérogènes et qui, de plus, font peser sur les générations futures les conséquences des choix des générations présentes. On peut toujours donner une valeur monétaire et appliquer un taux d'escompte (lequel ?) à des utilités ou des désutilités futures afin d'exprimer leur valeur actualisée, cela n'élimine pas le dilemme du choix, ni le fait que nous prenons des risques avec la santé et la survie de l'humanité. C'est pourquoi j'ai tendance à penser que la tentative de mesurer les coûts et les bénéfices sociaux en termes de valeurs strictement monétaires ou marchandes est vouée à l'échec. Les coûts et les bénéfices sociaux doivent être considérés comme un phénomène non marchand ; ils sont supportés ou engrangés par la société en tant que totalité complexe : ils sont hétérogènes et ne peuvent être comparés quantitativement, pas même en théorie. »[15]

Le préfacier à la seconde édition anglaise du livre de Kapp, Michael Barratt Brown, écrit :

« Selon Kapp, les coûts et les bénéfices sociaux ne peuvent être mesurés en termes monétaires, précisément parce qu'il s'agit de phénomènes situés hors du champ du marché. Les valeurs monétaires ne tiennent pas suffisamment compte de trois facteurs, affirme-t-il :

"a. les marchés réels sont loin d'être parfaits ; ils présentent en fait un caractère « oligopolistique », b. les conséquences des perturbations environnementales sont extrêmement hétérogènes et ne peuvent être comparées quantitativement entre elles,

et c. les bénéfices découlant de la maîtrise des atteintes à l'environnement sont tout aussi hétérogènes et ne peuvent être comparés quantitativement ni entre eux ni avec les dépenses engagées pour cette maîtrise". »[16]

---

[13] CERCES, « Méthodologie de CARE », décembre 2023.

[14] Karl William Kapp, *The social costs of business enterprise*, Nottingham, Spokesman, p. 11. Dans l'édition française de 2015, *op.cit*, « en dollars et cents » (*in dollars and cents*) est traduit par « en termes monétaires ».

[15] Karl William Kapp, *Social Costs, Economic Development, and Environmental Disruption*, Ed. and with an introduction by John E. Ullmann, Univ.Press of America, Lanham, Md., London, 1983, p. 49, cité par Juan Martinez-Alier, « Valeur économique, valeur écologique », *Écologie et politique*, n° 1, janvier 1992, http://pinguet.free.fr/martineza92.pdf.

[16] Michael Barratt Brown, dans Karl William Kapp, *The social costs of business enterprise*, *op. cit.,* p. XVII. Il cite K.W. Kapp, « Environmental Disruption : General Issues and Methodological Problems », Proceedings symposium of the International Social Science Council in Tokyo, March 1970, reprinted in *Social Science Information* (International Social Science Council), n° 9, 4, 1970, p. 25.

Et son préfacier à l'édition française de 2015, Jacques Richard, s'exclame :

> « Quand passera-t-on aux choses sérieuses, c'est-à-dire à la mise en place d'une comptabilité d'entreprise basée sur les coûts d'amortissement, qui traite les capitaux naturel et humain comme de vrais capitaux à conserver et non comme de simples actifs à consommer pour maximiser les profits ? »[17]

2. Méthodologie de la CARE

Le souhait exprimé à l'instant par l'inventeur français de la CARE est sur le point d'être exaucé au vu de certaines initiatives. Mais, tandis que l'analyse en termes de coûts-bénéfices est récusée explicitement par Kapp et même par Jacques Richard, de notre point de vue elle est réintroduite sous une forme déguisée parce qu'il ne peut pas en être autrement lorsque l'on veut passer de force à la conversion en monnaie de coûts sociaux avant tout d'ordre qualitatif et non commensurables à d'autres, et cela dans une économie qui est monétarisée.

Le rapport de « La COOP des Communs » de mars 2026 donne un bon aperçu de l'application de la CARE dans quatre organisations de l'Économie sociale et solidaire : L'entreprise à but d'emploi Actypoles-Thiers, L'entreprise à but d'emploi La Fabrique de l'Emploi, L'école de la transition écologique d'Alenya, Perm'ÊTRE66 et Le Réseau des musiques actuelles d'Ile-de-France[18].

Nous reproduisons le tableau 4 intitulé « Charge de travail en j/h. pour une mise en œuvre opérationnelle de C.A.R.E (coût d'accès aux capitaux humains dans le vocabulaire de C.A.R.E.), de ce rapport (p. 41).

	Accès aux capitaux humains/charge de travail liée à l'expérimentation CARE en j/h							
		Salariés	Direction	Cabinet comptable	Experts et appli	COPIL, CA	Total	%
Étape 0	Sensibilisation	1,4	1,4	1,0	3,0	4,8	11,5	16 %
Étape 1	États de référence Actions de préservation	15,6	6,9		20,0	5,2	47,7	68 %
Étape 2	Chiffrage des actions		0,1		0,1		0,1	0,2 %
Étape 3	Intégration comptable		0,01	0,4	0,01		5,2	8 %
Étape 4	Révision et analyse	1,1	1,1	0,4	1,1	1,4	5,1	7 %
	Total	**18,1**	**9,4**	**6,6**	**24,2**	**11,4**	**69,7**	
		26 %	**14 %**	**9 %**	**35 %**	**16 %**		

La charge de travail effectuée ou estimée des participants à l'expérimentation est évaluée en nature, ici en temps de travail mesuré en journées/heures. À quelles activés correspond ce temps de travail ? Le tableau n° 5 suivant (p. 42) dresse l'inventaire de 97 actions de préservation dudit capital humain. Nous en reproduisons ici les premières lignes qui permettent de comprendre la méthode. L'expérience s'étend sur trois années et elle est retranscrite dans la colonne « Total ».

[17] Jacques Richard, dans « Préface à la nouvelle édition » de Karl William Kapp, *Les coûts sociaux de l'entreprise privée*, *op. cit.*, p. 27.

[18] La COOP des Communs, « Quelle comptabilité pour les communs ? Synthèse des travaux du groupe Communs et comptabilité, 2018-2025 », p. 32-34.

Actions de préservation	Total	1ère année	
		Prévision	Réalisé
Immersion d'une semaine dans les différentes activités/services	4 226	1 409	1 409
Entretien de fin de période d'essai pour requestionner l'envie, l'équipe	1 101	367	367
Rédaction diffusion, promotion de la Gazette	3 124	781	781
Temps collectif de cohésion	236 638	59 159	59 159
Projet individuel et collectif de travail : qu'est-ce qu'il apporte ?	190 000	100 000	100 000
Organisation du travail/rotation sur les activités exigeantes physiquement	43 337	10 844	10 844
Séminaire annuel	89 920	22 480	22 480
Réunion hebdomadaire des responsables du pôle	41 433	10 358	10 358
Revue mensuelle direction			
…			
Total	1 290 045 €	315 546 €	262 162 €

Nous posons deux questions à cette méthodologie. Premièrement, comment la charge de travail correspondant à ladite préservation du « capital humain » exprimée en nature a-t-elle été convertie en monnaie ? Évidemment par l'équivalent-salaire de ce temps de travail[19]. Deuxièmement, quelle comptabilité dans une entreprise capitaliste ignore les frais de toutes sortes engagés pour couvrir des activités dans lesquelles les forces de travail sont engagées ? Aucune.

Nous entendons la réponse des promoteurs de la CARE : oui, mais ces frais sont comptés comme des charges et non pas comme des ressources à préserver et à renouveler. Cette réponse renvoie à la première objection soulevée : les ressources à préserver et renouveler n'ayant pas de prix de marché, la CARE se rabat sur les dépenses occasionnées pour cela, et donc déjà comptabilisées dans n'importe quelle comptabilité traditionnelle. La Coop des communs cite Jacques Richard et Alexandre Rambaud : « Le but est bien de conserver la nature *sur la base d'un coût de maintien* et non de lui donner un prix »[20] (Je souligne). C'est bien le problème qu'ont compris la Banque mondiale, le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, tous les « environnementalistes » néoclassiques et tous les reconstructeurs d'indicateurs de richesse qui ont toujours confondu richesse et valeur[21].

Le compte de résultat proposé par la Coop des communs enregistre les dépenses de préservation de l'exercice annuel comme des « produits d'exploitation » destinés à préserver ou renouveler les « capitaux humains ». Mais comme ces « produits » sont en réalité des dépenses (dites charges en langage comptable) dont on a vu qu'elles étaient essentiellement

[19] Cela est confirmé par Valérie Charolles, « Les comptes : formes, vérité, évolution », *op. cit.*, p. 16 : « Il est tout à fait possible d'inscrire un actif salarial contractuel dans le bilan et calculer sa valeur *à partir des salaires versés* par l'entreprise. » (Je souligne). C'est parfaitement clair, bien que l'auteure pense pouvoir ainsi donner une « valeur au travail » (p. 19). C'est également confirmé par Alexandre Rambaud, « CARE : Repenser la comptabilité sur des bases écologiques », *op. cit.*, p. 46-47 : « Dans le cas d'un être humain, les traducteurs sont notamment les médecins du travail et les indicateurs liés à la notion de travail (*et de salaire*) décent. […] Il s'agit ici d'estimer non pas la valeur générée par des éléments socio-environnementaux mais les *coûts nécessaires* pour préserver les entités estimées capitales à préserver. » (Je souligne). Les dirigeants capitalistes avisés ne disent pas autre chose que la CARE : ainsi, Cécile Béliot, directrice générale du groupe Bel écrit : « Un outil né de la transition carbone peut nous y aider : le prix interne. Tant que l'eau ne coûte rien dans les comptes, elle est surconsommée et sous-protégée ; lui donner sa *vraie valeur* incite chacun à l'économiser. Là où aucun marché ne fixe ce prix, les acteurs peuvent l'établir eux-mêmes, en intégrant *son coût réel* et sa rareté. » *Les Échos*, 13 octobre 2026 (Je souligne).

[20] La COOP des Communs, *op. cit.,* p. 27.

[21] Jean-Marie Harribey, « Richesse : de la mesure à la démesure, examen critique du rapport Stiglitz », *Revue du MAUSS*, n° 35, 1er semestre, p. 63-82.

composées de salaires, le compte de résultat de la CARE déduit ces « produits-dépenses » pour aboutir à un résultat net inférieur à ce qu'il apparaîtrait sans cette prétendue « préservation des capitaux humains ». On remarquera ainsi qu'il n'y a rien au croisement de cette colonne et de la ligne « Dotations aux amortissements et prov. ».

31/12/2023	Compte de résultat économique	Préservation des capitaux humains	
Produits d'exploitation	**2 680 114**	**262 162**	
Chiffre d'affaires	343 420		
Subventions et contributions	2 319 349		
Autres produits	17 345		
Renouvellements des capitaux humains		262 162	
dont "maintien"			
dont "restauration"			
Charges d'exploitation	**2 727 531**	**315 546**	
Achats et charges externes	461 510		
Impôts et taxes	99 288		
Charges de personnel	2 132 675		
Dotations aux amortissements et prov	31 420		
Autres charges	2 638		
Dotations aux amort. capitaux humains		315 546	
dont "maintien"			
dont "restauration"			
Résultat d'exploitation	**-47 417**	**-53 384**	
Résultat financier	-121		
Résultat exceptionnel	129 242		
Impôt sur les bénéfices	-3 964		
Résultat net	**77 740**	**-53 384**	**24 356**
dont "maintien"			
dont "restauration"			

La Coop des communs fait remarquer dans son rapport que l'extension aux capitaux humain et naturel de la notion d'amortissement appliquée au capital financier « renvoie à l'impossibilité de donner une valeur intrinsèque à l'humain ou à la nature, d'enregistrer une valorisation initiale des capitaux humain et naturel de laquelle serait déduite un amortissement :

> « " La méthode CARE ne consiste pas à donner un prix à la nature ou à l'homme et à intégrer des externalités dans les coûts, sous forme de prix de dommages que la firme serait prête à compenser... Le problème n'est pas d'évaluer les dommages créés par les algues vertes ou la valeur des poissons morts, mais de calculer le coût d'une gestion qui repose sur le principe de la conservation de l'environnement. (Richard, 2013)" »[22].

Et La Coop des communs de me citer :

> « Cela étant, comme le relève l'économiste Jean-Marie Harribey, "L'auteur [il s'agit des auteurs de la CARE] ne peut faire autrement que mesurer ce coût par celui des dommages, qui est mesuré par le coût de réparation, etc., dans un raisonnement circulaire sans fin... La mesure du coût de la restauration des dégâts causés aux écosystèmes ne peut jamais donner ni la réelle valeur de ces dégâts, surtout s'ils sont irrémédiables, ni la « valeur économique intrinsèque » des éléments naturels, oxymore parfait. (Harribey, 2022). On tourne en rond parce que la valeur économique est un concept purement anthropique et non pas naturel (Harribey, 2024)" »[23].

[22] La COOP des Communs, *op. cit.,* p. 45.
[23] La COOP des Communs, *op. cit.,* p. 45.

Les mêmes apories se retrouvent dans l'établissement du bilan. Les auteurs de la Coop des communs demandent :

> « Peut-on agréger les résultats des trois capitaux et à quelle hauteur faut-il comptabiliser les capitaux humains à l'actif ? Sur ce dernier point, Alexandre Rambaud et Jacques Richard, dans leur article de 2016, traite l'exemple suivant :
> Leurs hypothèses initiales sont :
> · coût de maintenance du capital humain : 600 (100+200+300),
> · période retenue : 3 ans,
> · dépréciation du capital humain : 200,
> · coût réel du maintien du capital pour la 1ère année = 50 au lieu de 100. »

Le bilan simplifié que nous reproduisons est [24] :

Bilan CARE/TDL en fin de 1ère année					
	Actif			Passif	
	Brut	Amortissement	Net		
« Utilisation(s) of the worker »	600	150	450	« Human capital »	600

Arrêtons-nous sur la méthode de cet exemple-type permettant de répondre à la demande de la comptabilisation des capitaux humains à l'actif. À l'évidence, il s'agit d'une reconstruction *a posteriori* de cette valeur à partir de la somme des coûts à engager sur trois ans pour amortir ce prétendu capital. Donc tout est fictif : des coûts censés équivaloir à la réalité des dégâts qui sont ensuite multipliés par la durée d'amortissement fixée arbitrairement : à combien d'années évaluer la perte d'un bras suite à un accident professionnel ? Je sais ce que me coûte l'amortissement de mon ordinateur qui au bout de 10 ans est obsolète ; saurai-je combien me coûterait la perte d'un bras pour y taper mes élucubrations dessus ?

Laissons la parole à Jacques Richard pour illustrer *a contrario* ce point :

> « Dans ce contexte, la monnaie joue un rôle totalement différent : elle ne sert pas à mesurer une valeur, mais à concrétiser par des ressources les engagements des firmes à respecter des grandeurs physiques de sécurité écologique et humaine. Cette monétisation est au service de la cause environnementale et rend possible ce qui est impossible avec des indicateurs uniquement physiques. Les ponctions monétaires sont en outre prélevées sur des données réelles, et non sur des anticipations. (Richard, 2013) »[25]

La Coop des communs conclut alors :

> « Lorsque l'organisation crée de la valeur grâce à l'exploitation de ses capitaux, les ventes issues de cette création de valeur lui donnent accès à de nouvelles ressources qui, contrairement à la valeur créée, ne résultent pas de l'exploitation des capitaux. Si ces ressources permettent la mise en œuvre du processus de préservation, alors elles mettent l'organisation en position d'allouer une partie de ces ressources à ce processus pour préserver les capitaux. La quantification intervient donc sans négation de la nature du capital au moment où l'on peut attester que telle quantité de nouvelles ressources permet, via tel processus, d'obtenir tel taux de préservation du capital. Pour qu'une telle quantification soit possible, les nouvelles ressources doivent être facilement disponibles, directement utilisables, et, comme nous l'avons dit, quantifiables tout autant que corrélables au processus de préservation...

[24] La COOP des Communs, *op. cit.,* p. 44. Normalement, l'équilibre Actif/Passif se fait en « net » et non en « brut », ce que le bilan de l'expérience réelle présenté page 43 fait correctement.
[25] La COOP des Communs, *op. cit.,* p. 62.

> La dépense de préservation a donc un caractère d'épargne, au sens où il représente une quantité de nouvelles ressources qui ne va pas pouvoir être utilisée par l'organisation mais va obligatoirement être affectée à la préservation du capital.
> On comprend que le profit de l'organisation va donc être redéfini comme les nouvelles ressources restantes, une fois les dépenses de préservation des capitaux assurées...
> Dans la plupart des cas, les nouvelles ressources se présentent comme de l'argent issue d'un chiffre d'affaires obtenu à partir des ventes, car les clients payent en argent et que l'argent présente les caractéristiques d'une « nouvelle ressource » (ICGS, « Formation parcours méthodologie C.A.R.E., Structuration de l'épargne de préservation). »[26]

CQFD : l'épargne ne peut être un point de départ pour remonter jusqu'à une estimation de la valeur de l'humain, ou de celle de la nature…

3. Du côté de la valeur

Au fil du raisonnement tenu par les promoteurs de la CARE, on comprend que leur objectif est de « traiter sur un pied d'égalité le travail et le capital en reconnaissant une valeur au travail »[27]. On vient de le voir, ils pensent résoudre leur problème en créant un « actif humain » (qui ne saurait être qu'un actif salarial) ayant en contrepartie un « passif humain » représentant la dette de l'entreprise envers cet humain, ou, dans leurs propres termes, des « fonds propres salariaux »[28].

On pouvait s'en douter un peu, cet échafaudage du travail entendu comme stock, de la valeur du travail confondue avec la force de travail[29], et de façon parallèle, du stock des ressources naturelles et de leur valeur intrinsèque[30], nous ramène au concept de valeur[31]. À ce propos, Paul-Louis Brodier, ingénieur de métier, s'est fait connaître par une « invention », la « valeur ajoutée directe » (VAD) produite par l'entreprise, qui selon lui doit changer

---

[26] La COOP des Communs, *op. cit.,* p. 62-63. L'ICGS est l'Institut de formation en comptabilité et gestion soutenables.

[27] Daniel Bachet, *Sortir du capitalocène, Pour une démocratie économique radicale*, Carignan-de-Bordeaux, Le Bord de l'eau, 2026, p. 179.

[28] *Ibid.*, p. 180.

[29] On ne répètera jamais assez que la notion de valeur économique du travail n'a aucun sens car elle ne permet pas de distinguer valeur produite par le travail (la valeur ajoutée dont on parlera plus loin) et valeur que reçoit le travailleur sous forme de salaire. C'est pour éviter cette confusion que Marx créera le concept de force de travail qui produit plus de valeur qu'elle n'en reçoit, la différence étant la plus-value pour le capital.

[30] John Dewey, [2011 (1981)], *La formation des valeurs (Théorie de la valuation),* Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, La Découverte, 2011 (1981), p. 108 à 110. Le philosophe a montré que la notion de valeur intrinsèque est une contradiction dans les termes. Jacques Richard (réponse citée) me reproche de voir dans les notions utilisés par lui et ses disciples une proximité avec les concepts néoclassiques, voire une adhésion avec ceux-là, mais c'est Alexandre Rambaud lui-même qui adopte explicitement ces concepts, notamment celui de valeur d'existence intrinsèque dans « La valeur de l'existence en comptabilité : pourquoi et comment l'entreprise peut (p)rendre en compte des entités environnementales pour " elles-mêmes " ? », Thèse, Gestion et management, Université Paris Dauphine - Paris IX, 2015. Voir aussi d'A. Rambaud, « Taking the Existence Value seriously: new ways for firms to grasp Sustainable Development (Conference Paper) ». Dans le même sens, Jean-Louis Weber, Jean-Louis Weber, « L'émergence d'une comptabilité écosystémique », *op. cit.*, p. 60, regrette que le manuel du « Système de comptabilité économique et environnementale » ne tienne pas compte du « maintien de la valeur intrinsèque des écosystèmes ».

[31] Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, LLL, 2013, https://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/ouvrages/livre-richesse-entier.pdf ; *En quête de valeur(s)*, Vulaines-sur-Seine, 2024.

complètement la gestion de celle-ci qu'il ne faut pas confondre avec la société dont la finalité est purement financière[32].

La comptabilité traditionnelle vise à établir le résultat bénéficiaire. Comme cette logique du résultat, visant à réduire les coûts, est au service du profit et donc des propriétaires actionnaires de la société, Brodier propose de partir d'une autre logique, celle de la valeur ajoutée. Dans son article, il rappelle ce qu'est la valeur ajoutée, qui mesure la nouvelle création de richesse monétaire, calculée en soustrayant les consommations intermédiaires de la production, comme on le fait en comptabilité nationale. Mais ce qui est apparent dans cette dernière (par exemple dans les Tableaux économiques d'ensemble de l'INSEE), ne l'est pas en comptabilité d'entreprises. Le compte de résultat ne fait pas apparaître la valeur ajoutée de l'entreprise. Pourquoi, demande Brodier ?

> « Pour au moins deux raisons, répond-il. L'une est que la comptabilité nationale, pour laquelle a été créé le concept de valeur ajoutée, est relativement récente. L'autre est que l'apport économique de chaque bien ou service vendu n'est pas explicité dans cette comptabilité ; or, le connaître est indispensable dans les entreprises. Avec la façon de compter usuelle, la logique de résultat, c'est la marge. En complétant l'approche de la comptabilité nationale, nous allons voir que c'est la valeur ajoutée directe (VAD). »

Remarquons d'abord que la première phrase de cette réponse n'a rien à voir avec le problème. Et, dès l'aube de l'économie politique au XVIIIe siècle, l'idée de valeur ajoutée était présente, même approximativement avec le « produit net ».

Qu'est-ce donc que la valeur ajoutée directe selon Brodier ? Dans les consommations intermédiaires l'auteur distingue les coûts directs (incorporés) de la production et les coûts de fonctionnement (détruits). Il donne un exemple : dans une boulangerie, la fabrication du pain consomme des biens incorporés dans le pain, comme la farine, et des biens détruits, comme le fioul pour chauffer le four. Cet exemple annihile la distinction : la farine et le fioul sont intégrés et les deux sont détruits. L'auteur confond un raisonnement économique avec un raisonnement portant sur la nature des produits. Ainsi, si on fait un pain avec un kilogramme de farine et deux litres de fioul, on ne fera pas un deuxième pain avec le même kilo de farine et les mêmes deux litres de fioul. Les deux ingrédients auront été absorbés irrémédiablement dans le pain, même si on ne sent pas le goût du fioul en croquant une tartine (dans le meilleur des cas !).

Donc les équations et le schéma de Brodier s'écroulent :

VAD = Chiffre d'affaires – consommation intermédiaire directe.

La différence avec la valeur ajoutée (VA) ne tient que par la distinction de la consommation directe et celle de fonctionnement, qui est ici erronée. D'ailleurs, Brodier termine en disant que « sur longue période l'entreprise ne vit que de la VAD de ses ventes ». On peut donc considérer que sur longue période :

Valeur ajoutée de l'entreprise = VAD des ventes – consommation de fonctionnement »,

c'est-à-dire… la valeur ajoutée tout court. Il aurait mieux valu que Brodier s'appesantît sur la distinction entre valeur ajoutée brute (incluant les amortissements) et la valeur ajoutée nette (excluant ceux-ci en plus des consommations intermédiaires), la valeur ajoutée nette correspondant au revenu net créé. Puisque la valeur ajoutée est la meilleure mesure de l'activité monétarisée, il n'est nul besoin de brouiller les esprits par l'appendice « directe » inutile. S'il existe un problème de répartition de la valeur ajoutée, c'est de lui dont il faut

---

[32] Paul-Louis Brodier, « La logique de la valeur ajoutée, une autre façon de compter », *L'Expansion Mangement Review*, mars 2013/1, n° 148, p. 20-27. Le récent livre de Daniel Bachet, *Sortir du capitalocène, op. cit.,* lui a donné un écho important. Voir ma recension « Pour une démocratie économique radicale selon Daniel Bachet », *op. cit.*

s'occuper[33]. Autrement dit, si l'on agit pour réparer les dégâts causés par les conditions de travail et le productivisme, cela passera par de nouveaux travaux, donc par des salaires supplémentaires, et à valeur ajoutée constante, par une réduction des profits. Même la comptabilité la plus traditionnelle traduira cela dans les comptes.

Tout cela ne serait que broutilles d'experts (?) si les constructions pseudo-théoriques de la « CARE » et de la « valeur ajoutée directe » ne prétendaient pas en reconstruisant la comptabilité affecter d'autres objectifs que le seul profit aux entreprises et même subvertir le rapport de subordination du travail au capital. Objectif louable, en tout cas nous partageons la critique du profit, mais le pouvoir dans l'entreprise a peu à voir avec le maniement des outils comptables et avec des jeux d'écritures, et plus avec le droit de propriété. Ainsi le Code du travail, érigé progressivement il y a plus d'un siècle comme contrepoint au droit de propriété lui-même sacré par la Révolution française, stipule explicitement que le contrat de travail établit un lien de subordination du travailleur à son employeur. Face à un tel rapport social écrit ainsi noir sur blanc, la « comptabilité d'entreprise adaptée au respect du travail et de la nature » peut difficilement être un contre-pouvoir face à la logique du profit. Autrement dit, il ne faut pas surévaluer l'effet performatif d'un discours sur la comptabilité, sous peine de verser dans un idéalisme philosophique, alors qu'il s'agit de rapports de production. À ce propos, les auteurs Bernard Colasse et Frédérique Dejean, favorables à la CARE, ne vendent-ils pas la mèche : « Il s'agit d'inventer un modèle comptable adapté à un "capitalisme écologique". »[34] ? On est donc loin d'un contre-pouvoir…

[33] Thomas Dallery, Jean-Marie Harribey, Esther Jefferes, Dany Lang, Stéphanie Treillet, « La répartition de la valeur ajoutée », Note pour les Économistes atterrés, Juin 2023 ; Jean-Marie Harribey, « Le partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits », *Droit social*, n° 2, Février 2025.

[34] Bernard Colasse et Frédérique Dejean, « Représentation comptable de l'entreprise et développement durable », *L'économie politique*, « Transition écologique : comment refaire les comptes », n° 93, février 2022, p. 20-33, ici p. 26. Xavier Timbeau termine le dossier de *L'économie politique* en osant poser la question iconoclaste : « Changer la comptabilité suffit-il à changer le capitalisme ? », *L'économie politique*, « Transition écologique : comment refaire les comptes », n° 93, février 2022.